

**7 mars 2007 :** signature du nouveau décret AOC Cantal par le Ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau, lors du Salon International de l'Agriculture.

Au travers de ce nouveau décret, les acteurs de la filière s'engagent mutuellement sur les objectifs suivants :

- Renforcer le lien au terroir,
- Conforter la fabrication traditionnelle,
- Clarifier l'offre auprès du consommateur.

Après plusieurs réunions de présentation aux acteurs de la filière en février, le CIF anime 3 grands axes de travail :

**Pour les agriculteurs :**

Une visite chez chacun des 3 000 producteurs de lait de la zone de l'aire géographique pour recenser la totalité des pratiques (provenance des animaux, conduite du trou-

peau, alimentation, main-d'œuvre, bâtiment, gestion des prairies, ...). Cette opération de très grande envergure et unique dans son genre, a quatre objectifs :

- 1 ) sensibiliser les producteurs à l'AOC,
- 2 ) les informer du contenu du décret,
- 3 ) connaître les pratiques de l'éleveur,
- 4 ) mesurer avec lui les actions à mener pour s'inscrire s'il le souhaite dans le nouveau décret.

Ce recensement terminé, nous pourrons classer les producteurs et conduire des actions collectives et individuelles leur permettant de parcourir le chemin vers l'AOC.

En mars et avril, des réunions vont relayer et appuyer ces actions.

**Pour les transformateurs et affineurs :**

Pour répondre à une volonté de maîtrise de la qualité et de fonctionnement collectif, les techniciens du Comité visitent 17 ateliers de fabrication et les 22 entreprises d'affinage pour présenter très précisément le décret AOC cantal, conseiller les opérateurs et leur permettre d'intégrer très rapidement les nouveaux éléments les concernant. En effet, le nouveau décret impose des modifications qui nécessitent, chez beaucoup d'opérateurs, des investissements immobiliers importants pour agrandir les ateliers et les caves d'affinage. Il s'agit donc de les mener avec une parfaite connaissance des objectifs recherchés.

**Pour les consommateurs :**

Le Comité Interprofessionnel mène des enquêtes qualitatives et quantitatives depuis plusieurs mois pour mieux cerner ce que pensent les consommateurs et non-consommateurs du fromage AOC Cantal.

Au vu des premiers résultats, les actions de communication vont se décliner autour de 3 axes principaux :

- Animer le territoire par une communication locale plus ciblée, la mise en place d'une manifestation récurrente AOC Cantal et un appui marqué auprès des actions existantes qu'elles soient fromagères, agro-alimentaires, culturelles ou simplement festives.

- Communiquer vers les professionnels de la distribution pour construire ensemble les éléments de valorisation de ce fromage unique.

- Réinstaller le message AOC Cantal vers le grand public au travers des grands médias et des supports de communication modernes comme internet par exemple.